

DÉLIBÉRATION N°2019-20_39
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du mardi 10 décembre 2019

7. Validation des travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire du 28 novembre 2019 :

7.3. Validation des travaux de la commission CVEC du 5 novembre 2019

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 22 Membres représentés : 8 Total : 30	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 30 Pour : 30 Contre : 0
---	--

Les membres présents et représentés du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité les travaux de la commission CVEC du 5 novembre 2019.

Besançon, le 12 décembre 2019

Le président de l'université de Franche-Comté



Pour le président et par délégation
La directrice générale des services

Jacques BAHU

Rabia DEGACHI

Annexes / pièces jointes :

Annexe n°12.a - Commission CVEC du 5 novembre 2019

Annexe n°12.b - Tableau récapitulatif CVEC du 5 novembre 2019

Délibération transmise au Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté

UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE

Relevé de décisions de la commission « Contribution Vie Etudiante et de Campus »

Séance du 5 novembre 2019

La commission CVEC de l'université de Franche-Comté s'est réunie le mardi 5 novembre 2019 à 14h30 à la Maison de l'Université, salle 116, 1 rue Claude Goudimel, sous la présidence de Monsieur Frédéric MUYARD, vice-président de l'université de Franche-Comté.

Etaient présents :

Le vice-président en charge de la CFVU de l'UFC, Frédéric MUYARD
 Le vice-président étudiant élu du Conseil Académique (CAC) de l'UFC, Karim DEMNATI
 La vice-présidente étudiante déléguée à la vie étudiante de l'UFC, Athéna BLANC
 La vice-présidente chargée des politiques culturelles de l'UFC, Claire DUPOUET
 La chargée de mission Politique Sportive de l'UFC, Anne TATU
 Le responsable du BVE de l'UFC, Damien GUILBAUDEAU
 La directrice du SUMPPS de l'UFC, Corinne LESUEUR-CHATOT
 Le directeur de Campus Sport, Claude PARRATTE et Nicolas DELATTRE
 La représentante de la directrice du service Sciences Arts et Culture, Elodie MEREAU
 1 enseignant élu de la CFVU de l'UFC, Jean-Emmanuel LAFARGE
 La représentante de d'1 BIATSS élue de la CFVU de l'UFC, Brigitte GRILLOT
 La représentante de la directrice du Service Commun de Documentation, Habiba IMAAINGFEN
 3 étudiants élus de la CFVU de l'UFC, Hadrien KARNETH, Vincent VERGOTE, Antonin FIEG
 2 étudiants élus du CA de l'UFC, Alexandre CHODEY
 La représentante de la directrice du CROUS-BFC, Fanny JEANROY
 La directrice générale des services de l'UFC, Rabia DEGACHI
 Le directeur général des services adjoint de l'UFC, Thierry BLOND
 Une représentante d'Université Bourgogne Franche-Comté, Adeline LEVITTE

Etaient excusés :

Un membre du BVE de l'UFC, Roman LAHIANI
 1 étudiant représentant les associations étudiantes « institutionnelles », Lucie MICHELET
 1 enseignante-chercheuse élue de la CFVU de l'UFC, Sophie MONTEL

Les points à l'ordre du jour :

1. Introduction par F. MUYARD
2. Allocation globale des crédits CVEC 2019 et 2020
3. Financement des projets pluriannuels
4. Création d'un AAP des projets ponctuels

1. Introduction

Le vice-président CFVU rappelle aux membres de la commission :

que l'attente a été longue depuis l'annonce de la loi ORE du 8 mars 2018.

que le dernier décret d'application de composition de la commission CVEC est arrivé tardivement (19 mars 2019). Ce décret précise les dernières infos attendues entre autres la composition de la commission et donne des pourcentages minimaux des sommes à allouer au SUMPPS (15% du total perçu) et au FSDIE (30% du total perçu). Ce décret précise également que la CVEC doit contribuer à financer la gratuité du sport et que l'université était une des seules à le faire en France bien avant.

que la composition des membres et le fonctionnement sont définis dans la « Charte d'utilisation et de gestion » validée en CFVU du 14 mai 2019 puis en CA du 28 mai 2019.

que chaque année la commission CVEC aura le rôle de proposer l'allocation des crédits issus de la CVEC, la CFVU entérinera la proposition et le CA validera et fera un bilan annuel de l'utilisation des fonds.

2. Allocation globale des crédits CVEC 2019 et 2020

La directrice générale des services présente le tableau de répartition proposé pour l'allocation des crédits CVEC 2019 :

Pour 2019, les chiffres sont basés sur les effectifs des étudiants inscrits pour l'année universitaire 2018-2019 arrêtés en janvier 2019 : 23 660 étudiants inscrits.

Taux CVEC 2019 : 59,37€ par étudiant inscrit.

Total : **1 404 584 € perçus en 2018-2019 au titre de la CVEC.**

Répartition imposée par le décret :

421 375 € FSDIE (30% du total perçu) (En 2019 il reste au titre du FSDIE 221 375 € non dépensé à la date du 5 novembre 2019). 210 688 € SUMPPS (15% du total perçu auxquels s'ajoute un complément de budget sur la CVEC)

Le reste réparti comme suit :

2019

BVE*	32 500 €
SAC*	20 000 €
Campus sports*	145 000 €
UBFC	14 000 €, versement au titre des doctorants inscrits à UBFC
Emploi étudiant	60 000 €, remplace une partie de la dotation globale des CEE
Projets pluriannuels et ponctuels	501 021 €, dont l'usage est à déterminer ce jour dans le point 3.

*Ces sommes abondent les services en plus ou à la place des dotations versées par le ministère.

Remarques diverses :

Le vice-président CFVU explique que le choix a été fait de reverser à UBFC 20% de la part des étudiants inscrits par l'UFC pour UBFC, Ce qui correspond à 14 000€

La directrice générale des services présente le tableau de répartition proposé pour l'allocation des crédits CVEC 2020 :

Pour 2020, les chiffres sont basés sur les effectifs des étudiants 2018-2019 soit 23 660 étudiants. Les effectifs 2019-2020 seront arrêtés au 15 janvier 2020

Le taux CVEC attendu n'étant pas encore connu, l'université a fait le choix d'un montant prodomiel de 51€ par étudiant inscrit.

Total : 1 236 349 € devraient être perçus pour l'exercice comptable 2020.

Répartition imposée par le décret :

361 998 € FSDIE (30% du total perçu)

210 688 € SUMPPS (15% du total perçu auquel s'ajoute un complément de budget sur la CVEC)

Le reste réparti comme suit :

2020

BVE	32 500 €
SAC	20 000 €
Campus sports	175 000 € (dotation supérieure à 2019)
UBFC	14 000 €, versement au titre des doctorants inscrits à UBFC
Emploi étudiant	60 000 €, remplace une partie de la DGF des CEE
Projets pluriannuels et ponctuels	362 163 €, dont l'usage est à déterminer ce jour dans le point 3. Et 4.

Vote pour l'approbation de cette allocation globale des crédits CVEC 2019 et 2020 :

UNANIMITE.

3. Financement des projets pluriannuels

Le vice-président CFVU introduit ce point en remerciant les services pour leurs propositions justes et éclairées et remercie la participation de chaque porteur de projet d'avoir travaillé sur les propositions à l'ordre du jour

Pour rappel, le montant des recettes CVEC dédiées aux projets (pluriannuels et appel à projet), estimé sur un taux de 51 € par étudiant est de 362 163 €

En fonction du taux CVEC définitif 2020, un reversement complémentaire aura lieu en juillet. Sur la base d'un taux définitif 2020 équivalent à celui de 2019, c'est 120 000 € supplémentaires qui pourraient compléter cette enveloppe projet.

Les différents projets de Campus Sport, du SUMPPS, du service Sciences Arts et Culture et du BVE sont exposés, selon l'ordre de priorisation de chacun des services.

La proposition est faite de financer les 24 639 € dépensés par Campus sports en 2019 pour la Mission bien-être ainsi que les 174 264 € d'investissement 2020, pour tous les projets dont l'investissement est nécessaire uniquement lors de la première année (cellules en rouge sur le tableau), sur reports 2019. Soit une somme totale de **198 903 € à prélever sur le report 2019.**

La commission s'entend sur un montant CVEC projet pluriannuels (voir tableau) totalisant **333 044 € en 2020, 337 364 € en 2021 et 336 364 € en 2022.**

Le tableau modifié en séance est annexé à ce présent relevé de décision et est mis au vote.

Vote pour l'approbation de ce financement des projets pluriannuels 2019 à 2022 :

UNANIMITE.

4. Création d'un AAP des projets ponctuels

Le reste des crédits projets 2020 (soit 29 119€ sur budget primitif, auquel s'ajoute les potentiels 120 000€ de reversement en juillet)

Permet de proposer le principe d'un appel à projet, ouvert plus largement au sein de l'université et de ses composantes, dès janvier 2020, doté d'un budget de 140 000€ à 150 000 €.

Vote pour le principe d'un appel à projet pour les projets ponctuels :

UNANIMITE.

Récapitulatif des projets proposés dans le cadre de la CVEC de l'Université de Franche-Comté
 MAJ 30/10/2019 propositions - Pour passage en bureau du 4 novembre 2019 puis en commission CVEC du 5 novembre

Priorité		2 019 €			2 020 €			2 021 €			2 022 €							
		CVEC			CVEC			CVEC			CVEC							
		Investissement	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Personnel	Fonctionnement					
				cofinancement														
Campus sports	1	Mission bien être	7 475 €	10 930 €	6 234 €	2 050 €												
	2	Mission sur les sites delocalisés					22 000 €	5 000 €	1 000 €	8 000 €								
	3	Dispositif d'accompagnement des SHNU						8 500 €	3 500 €									
	4	Mission en lien avec les activités outdoor					74 360 €			2 180 €	52 500 €	nouvelle infrastructure outdoor en libre accès; investissement uniquement						
	5	Mission événementielle pratiques nouvelles sport co					action supprimée											
	FSDIE	Mission ASUFC Art&Fac										Fiche portée par Art et culture						
	Art et Culture	Mission pour développer l'ASUFC										FSDIE						
SUMPPS	1 €	Accompagnement Handicap - recrutement						36 200 €										
	2 €	Recrutement d'un psychiatre						11 100 €										
	3.1	Formation et accompagnement d'étudiants relais "santé addiction"						6 400 €	350 €	4 000 €								
	3.2	Personne en charge de la prévention pour les étudiants						13 000 €										
	4	Accueil médico-psycho-social des étudiants internationaux						32 300 €	0 €									
	5.1	Handicap - atelier Unidiversité								2 000 €								
	5.2	Handicap - Campus sport - Prise en charge des personnes en déconditionnement physique à l'UFC						42 704 €										
	6	Impact sur les comportements routiers des croyances des étudiants vis-à-vis du risque d'accident et optimisation des dispositifs de prévention								1 500 €								
7	Ateliers "Zen'Etudes"-cf Campus sport																	
Sciences arts et culture	1	Poste de coordinateur-trice du développement de la pratique et de la création artistique et culturelle + Fiche-action 3 - Pratique culturelle / Pratique du spectateur						40 000 €										
	2.1	Fiche-action 1 - Pratique artistique amateur						8 200 €	2 000 €	22 850 €	32 530 €							
	2.2	Fiche-action 2 - Découverte et rencontres								7 500 €								
Vie étudiante	1	Soutenir le développement des initiatives étudiantes hors Besançon						2 000 €	40 000 €	2 000 €								
	2	Budget participatif							7 000 €	30 000 €								
	3	La MDE, modèle de développement de l'engagement étudiant						25 000 €		20 000 €	62 500 €							
	4	Mutualiser les moyens des associations étudiantes							20 000 €	1 500 €								
		Somme 2019			Somme 2020			Somme 2021			Somme 2022							
		CVEC		cofinancement	CVEC		cofinancement	CVEC		cofinancement	CVEC		cofinancement					
		7 475 €	10 930 €	6 234 €	2 050 €	174 264 €	232 430 €	100 614 €	161 580 €	5 000 €	247 430 €	84 934 €	32 530 €	5 000 €	247 430 €	83 934 €	32 530 €	
		24 639 €			2 050 €			333 044 €			161 580 €			337 364 €				
		Financé avec les reports 2019			Financé avec les reports 2019													